



MINISTÈRE
CHARGÉ DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 16/11/2023

N°1349

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN DESTINATION FRANCE

Sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt pour renforcer le rayonnement de la gastronomie française.

Le président de la République a annoncé en septembre 2023 une stratégie nationale en faveur du rayonnement de la haute gastronomie française visant à préserver, promouvoir et diffuser l'héritage culinaire exceptionnel de la France, et dont l'un des axes principaux est de favoriser l'accès de la haute gastronomie à tous.

A cette occasion, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt pour soutenir les initiatives locales visant à **promouvoir et rendre accessible au plus grand nombre, via une approche événementielle innovante, l'excellence gastronomique française.**

Ces événements pourront prendre la forme de « villages » ou de « festivals gastronomiques » aptes à mettre en lumière la gastronomie française, à prix accessibles, dans toutes ses dimensions : l'excellence des savoir-faire, le plaisir et l'expérience culturelle associée au repas, la créativité des chefs, la qualité des productions agricoles des régions de France, l'ancrage territorial et également la connexion de la cuisine française avec les cuisines du monde entier.

Les projets présentés pourront être totalement nouveaux ou s'appuyer sur une offre événementielle existante qui sera renouvelée au regard de l'ambition définie dans cet AMI.

Les lauréats pourront bénéficier d'une subvention de 200 000€ maximum, en complément du financement déjà mobilisé par le porteur du projet et ses partenaires et en tenant compte du caractère structurant du projet, des objectifs définis, et des besoins précisés dans le dossier de candidature.

Peuvent candidater : personnes morales de droit public (Collectivités, établissements publics des Collectivités ou de l'Etat, entreprises publiques, ...), personnes morales de droit privé (sociétés commerciales quel que soit leur statut, associations, fondations, ...) ou des groupements d'acteurs (restaurateurs...) quelle que soit leur forme. Les porteurs de projet doivent être domiciliés sur le territoire national, en Hexagone, en Corse ou en Outre-mer.

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature sur la plateforme « Démarches Simplifiées » à l'adresse :

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-tourisme-et-gastronomie>

Pour toutes questions : tourisme-gastronomie@atout-france.fr

Date limite de candidature : 21 décembre 2023, 23h59 (heure de Paris)